

N°	3	9	7
----	---	---	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION
INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA
BRESLE**

	L'an deux mil quatorze
OBJET : - Enquête publique du Sage de la vallée de la Bresle	Le jeudi 20 mars 2014, 10h15, les membres du Conseil d'administration légalement convoqués, se sont réunis à Aumale, sous la présidence de M. SENECAI. Étaient présents ce jour : Mme LUCOT-AVRIL, M. BIGNON, M. DAVERGNE, M. DECORDE, M. DESTRUEL, M. PATIN, M. REGNIER, M. SENECAI. Absents excusés : Mme HUREL, Mme LE VERN (pouvoir à M. SENECAI), M. AUBRY (pouvoir à M. PATIN), M. JACOB, M. JUMEL, M. LEFEVRE, M. MAQUET.
DATE DE LA CONVOCATION :	<p align="center">- Enquête publique du SAGE de la vallée de la Bresle</p>
27 février 2014	Le projet de SAGE de la Vallée de la Bresle a été validé par la CLE, préalablement à la procédure de consultation, en séance plénière du 7 février 2014. La procédure de consultation du SAGE s'établit en 2 étapes :
NOMBRE DE DELEGUES :	<ul style="list-style-type: none"> • Une première étape dite de consultation des assemblées et des personnes publiques associées (Conseils Régionaux, Conseils Généraux, mairies, communautés de communes, etc...) • Une seconde étape d'enquête publique
En exercice 15	Ces 2 étapes revêtent un caractère obligatoire dans la procédure d'élaboration des documents du SAGE.
Présents 8	La procédure de consultation des assemblées et des personnes publiques associées sera lancée mi-avril 2014. Il est prévu de lancer l'enquête publique en novembre – décembre 2014.
Votants 10	Les frais liés à cette première étape de la consultation sont estimés à 70 000€ TTC, et seraient financés par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie à hauteur de 80%.
	<p><i>Le Conseil d'administration, à l'unanimité de ses membres, autorise M. le Président à :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - lancer, le moment venu, l'enquête publique du SAGE, - signer toutes les pièces juridiques, administratives et financières nécessaires au bon déroulement de cette procédure, - solliciter les financements nécessaires (Agence de l'Eau Seine-Normandie, ...). <p><i>Les crédits afférents à cette étude sont inscrits au BP 2014.</i></p>

Date de publication et de transmission

au représentant de l'Etat : 27/03/2014

Acte exécutoire le : 27/03/2014

le Président de l'Institution

Francis SENECAI

INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE
OISE / SEINE-MARITIME / SOMME
GESTION ET VALORISATION DE LA BRESLE

3, rue Frédéric Mistral - 83960 AUMALE
Tél. : 02 35 17 41 55 - Fax : 02 35 17 41 56
www.eptb-bresle.com

REÇU LE

- 1 AVR. 2014

SOUS-PREFECTURE
DE DIEPPE

**Pour extrait conforme,
le Président de l'Institution,
Francis SENECAI**

INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE
OISE / SEINE-MARITIME / SOMME
GESTION ET VALORISATION DE LA BRESLE

3, rue Frédéric Mistral - 83960 AUMALE
Tél. : 02 35 17 41 55 - Fax : 02 35 17 41 56
www.eptb-bresle.com